



**ACADÉMIE  
DE NANTES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Nantes, le 22/05/26

La Rectrice de la Région Académique Pays de la Loire  
Rectrice de l'Académie de Nantes  
Chancelière des Universités

- **VU** le code général de la fonction publique;
- **VU** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat;
- **VU** le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières;

**ARRETE**

**Article premier** – Le fonctionnaire dont le nom suit est promu au grade d'ADJAENES principal 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> septembre 2026 ou à défaut à compter de la date de promouvabilité de l'agent par tableau d'avancement dans les conditions ci-après :

NOM PRENOM	AFFECTATION
Mme DEVANNE Guylène	CREPS-LA CHAPELLE SUR ERDRE (44)
Mme LARUELLE Elodie	CREPS-LA CHAPELLE SUR ERDRE (44)

Nombre total d'agents : 2

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général de Région Académique  
et de l'Académie de Nantes

Philippe DIAZ